

[Français]

M. Grisé: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Grisé: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cet avant-midi, nous étudierons le projet de loi C-139 jusqu'à 13 heures. Nous étudierons ensuite le projet de loi C-136. Il y aura trois orateurs sur ce projet de loi à partir de 15 heures jusqu'à environ 17 heures. Après que le troisième orateur aura pris la parole, nous vous demanderons de dire qu'il est 17 heures.

On m'a dit que la motion du simple député avait été rayée du *Feuilleton*. Nous ajournerons à 17 heures. De 18 heures à 22 heures, nous étudierons le projet de loi C-139, et s'il y a un vote sur ce projet de loi, il sera reporté au mercredi, à 18 heures.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai bien entendu le secrétaire parlementaire et je suis bien heureux qu'il nous ait donné l'agenda pour la journée. Cependant, je voudrais dire au gouvernement que je ne voudrais pas qu'il dise au public canadien qu'il y a eu une journée entière de débat sur le projet de loi C-139 alors qu'il y a eu à peine quelques heures, hier et aujourd'hui. C'est une mise en garde de ne pas utiliser l'opinion publique pour faire accroire qu'il y a eu deux jours de débat sur le projet de loi C-139.

M. Grisé: Monsieur le Président, je suis bien d'accord avec le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Il n'y a eu qu'un seul orateur, hier, sur ce projet de loi et, aujourd'hui, il y aura deux orateurs pour les partis d'opposition et ce soir nous allons continuer le débat sur ce projet de loi.

● (1120)

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir présenté les travaux de cette façon car nous aurons une meilleure idée de ce que nous ferons, du moins aujourd'hui.

Il sera donc question aujourd'hui de la réforme fiscale, ou de la déformation fiscale, comme l'a dit mon collègue d'Ottawa—Centre. Il s'agit d'un projet de loi très important, qui concerne tous les Canadiens parce qu'il aura de graves répercussions sur les impôts qu'ils paieront dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle nous voulons qu'il y ait un débat complet et approfondi sur la question. Nous ne voulons pas que le gouvernement nous force à l'adopter à toute vapeur. Je ne veux pas donner à entendre que c'est ce qu'il fait, mais je veux éviter tout malentendu. Ce projet de loi est important et il faut prendre tout le temps voulu pour l'étudier.

M. Grisé: Monsieur le Président, comme je viens de le dire, il y avait seulement un orateur hier. Il y en aura deux

Impôt sur le revenu—Loi

aujourd'hui pour l'opposition, et nous reprendrons le débat plus tard ce soir. Le gouvernement n'a pas l'intention de faire adopter ce projet de loi de force ou à toute vapeur. C'est un projet de loi très important pour les Canadiens, comme vient de le mentionner mon collègue, et je suis convaincu que nous aurons l'entière collaboration des deux partis d'opposition.

M. le vice-président: J'ai écouté attentivement les propositions faites par le secrétaire parlementaire. Il s'agit d'une question au sujet de laquelle les trois partis doivent s'entendre, mais il y a un petit problème au sujet de l'heure réservée aux affaires émanant des députés. Il faudrait que le député d'Athabasca (M. Shields) retire sa motion à 17 heures ou qu'il m'indique avant cela qu'il compte de le faire. En temps normal, il faudrait qu'il obtienne le consentement unanime des députés pour retirer sa motion.

[Français]

M. Grisé: Monsieur le Président, oui, nous allons nous conformer à votre décision.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 18 juillet, de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que le projet de loi C-139, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé et certaines lois connexes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au Comité permanent des finances et des affaires économiques.

M. le vice-président: Je veux simplement rappeler à la Chambre que la motion originale portait renvoi du projet de loi à un comité législatif. Par consentement unanime cet avant-midi, il a été décidé de renvoyer le projet de loi au Comité permanent des finances et des affaires économiques.

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le projet de loi C-139 dont nous entamons aujourd'hui l'étude compte plus de 500 pages de législation, qui ne comporte même pas d'index et qui est un regroupement de clauses aussi complexes les unes que les autres. Aussi curieux que cela puisse paraître, monsieur le Président, depuis le dépôt du Livre blanc, en juin 1987, Livre blanc qui avait été amendé en décembre 1987, c'est la première occasion que nous avons à la Chambre de débattre de cette réforme ici même.

Certes, le Comité des finances et des affaires économiques des Communes s'est penché sur la question pendant un certain nombre de semaines; il a entendu des témoins. Mais c'est la première fois que le débat sur cette réforme fiscale aura lieu